

Compte-rendu de la réunion de rentrée du mardi 12/9/17

I – Le fonctionnement de l'école

- Présentation de l'équipe :

PS-MS : Mme Ravenel Aurélie (26 élèves)

MS-GS : Mme Lévy Camille (26 élèves)

GS-CP : Mme Boutry Stéphanie remplacée par Mme Elyse Girard (24 élèves)

CP-CE1 : Mme Rouxel Sylvie/Mme Lebreton Cindy (vendredi et 1 mercredi sur 4), 25 élèves

CE2-CM1 : Mme Roussin Mélanie/Mme Lebreton Cindy (jeudi et 3 mercredis sur 4), 27 élèves

CM1-CM2 : Mme Derouet Barbara (Lundi, mardi et 1 mercredi sur 2)/M. Uhel Nicolas (jeudi, vendredi et 1 mercredi sur 2), 26 élèves.

Pour prendre rendez-vous avec Mme Rouxel, merci de favoriser la journée du vendredi.

Horaires :

Accueil :

- 8h50 : dans les classes le matin.
- 13h10 : pour la sieste des PS-MS.
- 13h35 : dans la cour l'après-midi.

Les horaires de la semaine scolaire sont les suivants.

Lundi	9h00 – 12h00	13h45-16h30
Mardi	9h00 – 12h00	13h45-16h30
Mercredi	9h00 – 12h00	
Jeudi	9h00 – 12h00	13h45-15h00
Vendredi	9h00 – 12h00	13h45-16h00

Les récréations :

CP/CE1, CE2/CM1 et CM1/CM2 sont : 10h15-10h30 et 15h00-15h15

PS/MS, MS/GS et GS/CP : 10h30-11h00 (CP : 10h45) et 15h15-15h35

Merci d'appeler durant ces horaires en cas de besoin.

Absentéisme (circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014):

Toute absence doit être justifiée (de préférence par un appel téléphonique le matin et par un mot dans le cahier de correspondance).

Dès la première absence non justifiée un entretien sera demandé avec les parents.

A partir de 3 demi-journées dans un mois, une équipe éducative sera réunie.

A partir de 4 demi-journées dans un mois, un signalement sera fait auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Sécurité :

2 à 3 exercices incendies seront réalisés dans l'année (un où les élèves seront prévenus et un ou deux autres inopinés).

Document Unique d'Évaluation des Risques : DUER, c'est un document qui reprend toutes les règles et les normes de sécurité. Il est revu chaque année, en cas de souci, le maire délégué aux affaires scolaires est informé ainsi que le Directeur Académique et ses services.

Registre santé et sécurité au travail (RSST) : Fiche qui permet à toute personne travaillant dans l'école ou fréquentant habituellement ou occasionnellement l'école (parents) de signaler une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens. Exemples :

- un évènement accidentel (accident de service, actes de violence...)
- des risques (électriques, sanitaires, psycho-sociaux...)
- des améliorations qui seraient à apporter pour les conditions de travail (locaux vétustes, chauffage insuffisant ou disproportionné, bruit...)

Cette fiche est fournie par la directrice et elle est à lui remettre complétée. Ensuite celle-ci sera transmise jusqu'au Directeur Académique par la voie hiérarchique.

Plan Particulier de Mise en Sûreté : PPMS, c'est un plan qui est déclenché en cas de risques majeurs (climatiques, industriels et depuis cette rentrée « attentat-intrusion »). Il se compose de deux zones de confinement, d'une cellule de crise, de signaux (corne de brume, téléphones portables). Chaque personnel de l'école sur le temps scolaire a des rôles bien définis. Trois exercices seront pratiqués cette année dont un « attentat – intrusion » qui diffère par sa spécificité (sortir en silence, s'enfermer ou se cacher). Le but étant de se préparer à la gestion d'une situation de crise. Un premier exercice sera fait avant les vacances de la Toussaint.

Vous pourrez trouver un guide des parents sur le site <http://www.education.gouv.fr>.

Il est également rappelé que le stationnement et la circulation devant l'école sont interdits, que la vigilance est renforcée aux entrées des écoles (ce qui explique nos limitations d'ouverture et de fermeture des portes : quelques minutes avant les entrées ou sorties de classe). Chaque parent qui vient chercher son enfant, sur le temps de classe ou de récréation, doit s'assurer qu'un adulte est présent pour refermer la porte derrière lui et bien entendu, la vigilance de tous est recommandée.

Les sorties scolaires sont autorisées et toute manifestation avec le public est soumise à l'autorisation de la Préfecture.

Concernant la sortie de classe le mercredi midi, tous les enfants sauf les élèves de PS-MS et MS-GS (dans leur classe) seront récupérés dans la cour. Les élèves de GS de Mme Boutry/Mme Girard seront remis à leur parent par la porte de sortie de secours de la classe, pour ne pas encombrer le couloir.

Règlement dans la cour : Les jouets personnels sont fortement déconseillés (pas de responsabilité en cas de perte, détérioration). Les jeux de billes ne sont plus autorisés. Les vélos sont destinés aux enfants de la PS au CP.

Médicaments :

Nous ne pouvons pas donner les médicaments, sauf dans le cas de pathologie avec un traitement régulier. Dans ce cas un P.A.I. (Projet d'accueil Individualisé) est rédigé. Si c'est pour un temps réduit, par exemple après une hospitalisation, un PAIS (simplifié) sera fait. **Merci de contacter la directrice rapidement si vous souhaitez constituer un P.A.I. (notamment pour les enfants qui auraient besoin de ventoline ou autres pendant l'année, même si ce n'est pas une prise quotidienne).**

Pédagogie :

La circulaire de rentrée met en avant 5 points:

Une école attentive au parcours de chaque élève :

Des parcours cohérents de la maternelle au lycée :

- un parcours santé (de soin des mains à la puberté pour la primaire et qui se poursuit au collège avec d'autres thèmes adaptés à chaque âge),
- un parcours citoyen (le respect des règles, apprendre à vivre ensemble, travailler sur la charte de la laïcité)
- un parcours culturel (permettre un accès à la culture par le biais de projets et de sorties).

Un cadre de vie apaisé et respectueux :

La lutte contre le harcèlement reste un point fort de cette rentrée. N'hésitez pas à prendre contact avec l'école si votre enfant se plaint régulièrement d'un enfant, ou montre des signes d'angoisses pour venir à l'école, signes qui n'existaient pas auparavant.

Une relation forte avec les parents :

C'est aussi une condition de réussite scolaire (la coéducation des enfants passe par de bonnes relations entre les parents et l'école).

Ouverture vers l'international :

Enseignement d'une langue et favoriser des échanges avec l'étranger (enseignement de l'anglais dès le CP).

La transformation numérique de l'école :

Un appel à projets est lancé par l'Etat pour soutenir les écoles numériques rurales (notre école est très mal équipée à ce jour et ce point sera abordé dès le premier conseil d'école avec la commune nouvelle, qui a effectué un recensement du matériel dans toutes les écoles de Souleuvre en Bocage).

Le projet d'école *: il est élaboré par les enseignants et définit les grands axes de travail en fonction des priorités nationales sur 4 années, en tenant compte des difficultés des élèves, de leurs besoins et en s'appuyant sur les évaluations. Dans notre projet d'école, les principaux axes s'orientent vers l'acquisition et le réinvestissement du vocabulaire, la citoyenneté (notamment avec la reconduction du conseil d'élèves qui est composé de 2 délégués de chaque classe et qui se réunit une fois par période). Le but étant de donner de l'autonomie, de responsabiliser les élèves, de coopérer, d'apprendre à résoudre des conflits pour mieux vivre ensemble.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.): Elles ont lieu le lundi et mardi de 16h35 à 17h15 (sur des périodes de 4 à 6 semaines). Elles ont pour but d'aider des enfants à un moment donné. Elles peuvent soit reprendre des apprentissages non acquis, soit travailler la méthodologie ou concerner des activités en lien avec le projet d'école. Les enfants seront récupérés par leur parent ou prendront le bus si c'est le cas habituellement. Vous aurez une autorisation à signer, chaque fois que votre enfant sera concerné.

Natation : Cette année les élèves de CP, CE1 et CE2 se rendront à la piscine de Vire, les mardis et vendredis après-midis durant la période 4 (26 mars au 18 mai) de 14h40 à 15h20. Un appel a été lancé pour les parents qui pourraient passer leur agrément (une réponse positive reçue).

Le conseil d'école : Il se réunit 3 fois par an : Mardi 7 novembre de 18h00 à 20h00

Mardi 20 février 18h00 à 20h00

Mardi 5 juin de 18h00 à 20h00

Il est composé : des élus des 3 communes, dont le Maire délégué aux affaires scolaires, l'équipe enseignante, l'Inspectrice de l'Education Nationale, le RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), des représentants du conseil d'élèves et les représentants des parents élus (1 à 2 par classe maximum).

Le rôle du conseil d'école est de voter le règlement intérieur (comme l'an passé la charte de la laïcité sera annexée au règlement, elle devra être signée), adopter le projet d'école*, donner son avis sur la restauration scolaire, l'hygiène, la sécurité, les équipements, les activités périscolaires...

Les comptes-rendus des conseils d'école seront affichés et mis en ligne sur le site de l'école, ou distribués sur support papier, sur demande.

Les élections des représentants de parents d'élèves, pour être élu membre du conseil d'école, auront lieu le **vendredi 13 octobre 2017** (par correspondance ou au bureau de vote qui se tiendra à l'école). Un tutoriel accompagnera le matériel de vote qui sera mis dans le cahier de correspondance de votre enfant.

Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 22 septembre 2017 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 2 octobre 2017 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 4 octobre 2017 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 6 octobre 2017 minuit

Tout parent ayant l'autorité parentale est électeur et éligible.

Pour notre école, il faut un minimum de 6 représentants et un maximum de 12. Au-delà une deuxième liste sera constituée (avec un ordre préférentiel).

Vous pouvez dès à présent et jusqu'au **lundi 2 octobre minuit** déposer votre candidature (auprès de la directrice).

Les représentants de parents élus effectuent le lien entre les parents et l'école.

Les questions des parents doivent être rendues à l'équipe enseignante 15 jours avant le conseil d'école pour être intégrées comme point à aborder. Comme l'an passé, pour faciliter la communication entre les parents et les parents élus nous mettrons en place un trombinoscope avec leur numéro de téléphone ou leur adresse mail.

Mme Rouxel se renseigne pour savoir si l'ordre du jour peut-être publié en ligne sur le site de l'école, pour que les parents puissent en prendre connaissance et prendre contact éventuellement avec les parents élus.

OCCE : C'est Mme Ravenel qui assure la gestion de la coopérative.

Les recettes viennent des cotisations des familles et de la vente de produits divers (photos de classe, restauration lors du spectacle de fin d'année, vente de fleurs l'an passé).

Les dépenses sont les sorties, la cotisation pour adhérer à l'OCCE, les abonnements bibliothèque, achats de livres, jeu de classe.

Une somme de 50€ par classe sera attribuée aux délégués des différentes classes pour l'achat de matériel dans la cour.

II – Les activités périscolaires

Mme Gruchet (coordinatrice des activités) s'est présentée avant de rappeler que les activités avaient lieu le jeudi après-midi de 15h00 à 16h30, avec une récréation à 15h. De nombreuses activités variées sont proposées, encadrées par des intervenants et des bénévoles.

A 16h30 les enfants se trouveront dans la cour ou dans la garderie pour les plus petits.

Merci de prévenir les adultes quand vous venez chercher votre/vos enfant(s).

Les inscriptions se feront à chaque fin de période, pour la période suivante, par le biais du site de l'école (dans l'onglet « Périscolaire » ou sous format papier). En début d'année et jusqu'à la période 4, les PS se réveilleront à leur rythme, avant de rejoindre les différents coins jeux dans la salle de motricité.

Le vendredi de 16h à 16h30 une aide aux devoirs est organisée. Cette année, le C.L.A.S (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) proposera à partir du 22 septembre pour les élèves du CP au CM2 un temps d'accueil. Il débutera de 16h à 17h15, il sera dédié à la méthodologie et à une activité manuelle. Il sera encadré par 4 adultes bénévoles (accueil de 20 enfants maximum). Chaque parent s'engagera à venir rechercher son enfant à 17h15. Une information vous sera adressée très prochainement.

En cas de questions merci de vous adresser à Mme Gruchet.

III – Affaires scolaires

Mme Fabienne Martin présente le règlement de cantine (qui est le même que l'an passé) et le nouveau fonctionnement de la garderie (paiement à la demi-heure) ainsi que les nouveaux horaires :

7h30 – 8h50 et 17h00 – 18h30. Une garderie gratuite est assurée le mercredi midi de 12h à 12h30.

Le tableau mis en place l'an dernier pour une meilleure application du règlement (en particulier pour les plus grands) est poursuivi. Une charte a été distribuée à tous les enfants pour rappeler ces règles.

Si vous avez des questions, merci de vous adresser à la secrétaire de mairie de Le Tourneur ou à M. Deliquaire (vous reporter à l'information transmise vendredi 15/9).

En cas de retard pour venir chercher votre enfant le midi, merci de nous prévenir. Dans le cas contraire, l'enfant sera conduit à la cantine à partir de 12h10 et un repas lui sera servi et sera facturé à partir de 12h15.

Vous retrouverez la plupart de ces informations sur le site de l'école dans l'onglet « Périscolaire » : <http://letourneur.etab.ac-caen.fr/>

Un centre aéré accueille les enfants, avec un ramassage organisé le mercredi midi (s'inscrire auprès de la commune nouvelle de Souleuvre en Bocage).

IV – Associations

USEP : Union Sportive des Ecoles Primaires : Mme Rouxel et Mme Martin (que je remercie personnellement) encadreront, à nouveau, ces activités pour les élèves du CE2 au CM2. Le transport jusqu'au lieu de rencontre est assuré par les parents bénévoles. Un questionnaire va permettre de déterminer le nombre d'enfants intéressés et de parents disponibles. Les dates de rencontres vont être communiquées ultérieurement car elles ne sont pas connues à ce jour. Elle rappelle, que lorsqu'un enfant s'inscrit il s'engage à participer toute l'année et pas seulement en fonction des rencontres. Les licences sont prises en charge par l'APE.

Pour la sortie USEPlage au mois de juin, cette année nous aimerions que les enfants aient passé le test anti-panique pour pouvoir participer à davantage d'activités (le kayak par exemple).

Association de Parents d'Elèves :

Elle est composée d'un bureau élu et organise diverses actions pour financer les projets de l'école et participer au Noël de l'école. L'équipe enseignante salue le dynamisme de l'association et tous les parents pour leur participation.

Mme Fergant (la secrétaire) a présenté l'association et nous a informés de la réunion du mercredi 13 septembre. A noter la soirée des écoles le **10 février 2018.**

Association des jonquilles :

Mme Lahouar (la secrétaire) présente l'association.

Mme Besnehard : Présidente/Mme James : Vice-Présidente/ Mme Laumonier : Trésorière
Manifestation : une kermesse est organisée au Moulin Pinel un dimanche au mois de mars.
Les parents qui ont des idées de stands ou qui souhaitent participer sont les bienvenus.
Le bénéfice est au profit du Noël de l'école.

X – Divers

La photo de classe a lieu le lundi 18 septembre.

Rappel : tous les enfants doivent être assurés pour pouvoir participer aux sorties scolaires (responsabilité civile et individuelle accident).

Mme Rouxel rappelle que, lors des sorties scolaires, si des photos sont prises par les parents accompagnateurs, ceux-ci ne peuvent publier les photos sur les réseaux sociaux qu'avec l'accord écrit des parents des enfants concernés.

Des abonnements pour des livres ou journaux seront à votre disposition dans le hall de l'école ou circuleront dans les cartables, merci de nous remettre le formulaire et le paiement si vous êtes intéressés, l'école se chargera de les envoyer. Ceci vous permet de bénéficier de tarif préférentiel et permet parfois à l'école d'obtenir des abonnements ou des livres gratuits, qui viennent enrichir notre bibliothèque.

Vous pouvez consulter le site de l'école sur lequel vous trouverez différentes informations à l'adresse suivante **<http://letourneur.etab.ac-caen.fr/>** : Compte-rendu du conseil d'école/réunions/sorties scolaires/projets, des informations de l'APE et du syndicat scolaire...

Merci
Cordialement
L'équipe enseignante